

**LES LANGUES AUX ADULTES :
POUR UNE PÉDAGOGIE DE L'AUTONOMIE**

M. CEMBALO et H. HOLEC

C.R.A.P.E.L.

Le nombre croissant d'adultes auxquels les dispositions légales sur la formation continue permettent d'apprendre ou de réapprendre une langue étrangère rend plus pressante que jamais la nécessité de définir une pédagogie propre à leur situation particulière d'apprentissage. En effet, la reproduction plus ou moins fidèle du modèle proposé par le système scolaire actuel se révèle incapable de faire face tant à l'augmentation quantitative qu'à la diversification qualitative des demandes à satisfaire. La nécessaire remise en cause des principes pédagogiques sur lesquels repose l'enseignement des langues en France conduit inévitablement à réexaminer les deux données fondamentales du problème : l'objectif de l'apprentissage d'une langue étrangère et la spécificité d'un public d'adultes. C'est à partir de ce réexamen que pourront être définies une pédagogie nouvelle et de nouvelles orientations pour la formation en langue.

I. L'APPRENTISSAGE DES LANGUES PAR LES ADULTES

A) Objectifs d'un apprentissage en langue

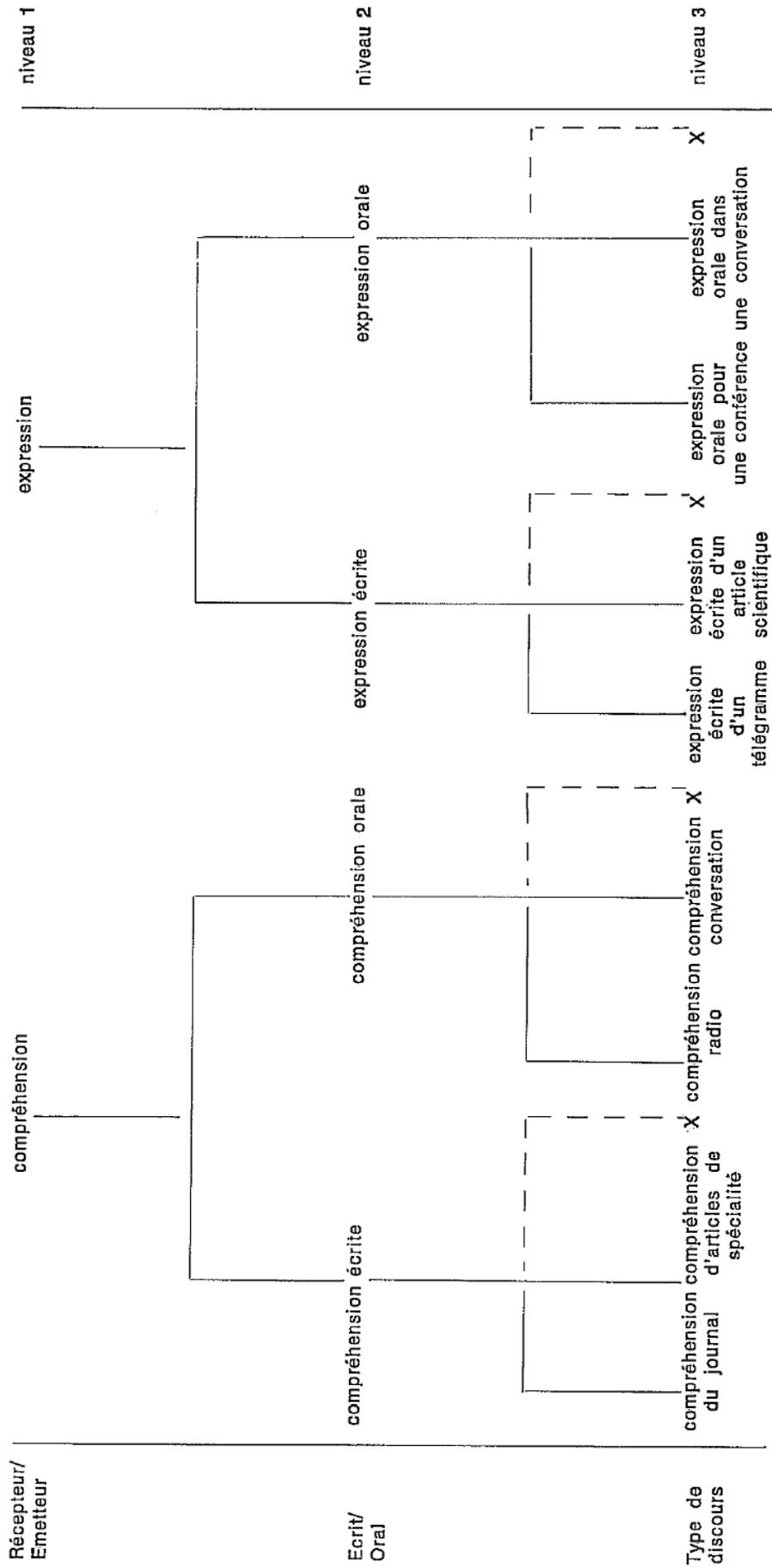
1. «Apprendre une langue, c'est acquérir un outil de communication», se plaît-on à répéter en pédagogie des langues. Encore faut-il préciser ce que l'on entend par *outil de communication*. Rappelons brièvement qu'une communication verbale s'établit chaque fois qu'un message encodé et transmis par un

émetteur est décodé par un destinataire, que ce décodage donne lieu à une réaction verbale ou non.

Il y a cependant une *grande diversité de types de communication*-échange téléphonique, écoute d'une conférence, rédaction de lettres, lecture du télex — selon que l'utilisateur de la langue est l'émetteur ou le récepteur, selon que la communication est écrite ou orale, selon le type de discours (lettre, article de presse, conférence¹...). Maîtriser la langue, c'est donc être capable de l'utiliser dans tous ces types de communication.

2. En termes d'objectif d'apprentissage, cette maîtrise suppose l'acquisition d'une compétence générale de communication constituée par l'ensemble des compétences mises en jeu dans la communication verbale et définies par les différents types de communication. Les critères de différenciation des types de communication se combinant entre eux, on obtient une taxonomie d'objectifs de plus en plus précis (cf. tableau ci-après).

* Ce sont là les critères les plus importants de différenciation de types de communication. Pour obtenir une analyse plus fine et une classification exhaustive des différents types de communication, il serait nécessaire de prendre en considération des critères supplémentaires tels que le canal de transmission (téléphone, télex, enregistrements sonores, enregistrements vidéos...) et la variété de langue utilisée (dialectes, niveaux, registres, etc.).



TAXONOMIE DES OBJECTIFS

A chacun de ces objectifs doit correspondre un apprentissage spécifique : l'apprentissage de la compréhension est nécessairement différent de l'apprentissage de l'expression ; l'apprentissage de la compréhension écrite est différent de celui de la compréhension orale². Il est possible de prendre en considération des critères supplémentaires (cf. "note" 1); on obtient alors des objectifs extrêmement limités du type : compréhension orale de l'enregistrement d'une conversation entre deux ouvriers du Yorkshire ; compréhension d'un échange épistolaire du dix-neuvième siècle.

Si l'on choisit de ne pas restreindre l'apprentissage à un objectif aussi limité, il ne faut pas oublier qu'en se situant à un niveau supérieur de la taxonomie, on se condamne à tenir compte de tous les éléments de niveau inférieur. Ainsi un objectif tel que la compréhension orale implique un entraînement à la compréhension de la radio, de la conversation spontanée, des différents accents, niveaux et registres, etc.

B) Spécificité d'un public d'adultes

Les deux caractéristiques principales des publics d'adultes sont la *nature de leurs besoins linguistiques* et leurs *conditions d'apprentissage*.

1. La plupart des adultes qui entreprennent une formation ou un recyclage en langue le font pour des raisons précises, généralement d'ordre professionnel. Chacun d'entre eux par conséquent a des objectifs précis définis par ses besoins immédiats dans le cadre de ses activités professionnelles.

2. Les adultes engagés dans la vie professionnelle se trouvent placés dans des conditions d'apprentissage particulières.

Les contraintes que leur imposent leurs occupations professionnelles limitent leur disponibilité spatiale et temporelle : le voyageur commercial, par exemple, se trouve souvent éloigné à la fois de son domicile, de son entreprise et d'un éventuel centre de formation permanente. En outre, ses horaires de

² Dire que l'apprentissage correspondant à chacun des objectifs est nécessairement spécifique ne veut pas dire qu'il n'y ait aucun point commun entre les différents apprentissages.

travail sont le plus souvent difficiles à planifier. Il peut en résulter un certain nombre de conséquences d'ordre psychologique telles que fatigue ou soucis professionnels envahissants, etc.

Les adultes, de surcroît, apprennent souvent dans des conditions de disponibilité intellectuelle très particulières ; certains d'entre eux ont cessé toute activité d'apprentissage depuis plusieurs années. Chacun d'entre eux a, selon la formation qu'il a suivie, un schéma d'apprentissage privilégié.

C) Autonomie de l'apprentissage

Les conséquences d'une telle analyse de l'objectif d'un apprentissage de langue et de la spécificité du public d'adultes sont déterminantes pour la définition d'une pédagogie nouvelle. Le choix de l'objectif d'apprentissage est déterminé par les besoins et les conditions d'apprentissage de l'adulte. Ou bien le type particulier de communication correspondant à ses besoins linguistiques immédiats lui impose un objectif de niveau 3, et un seul (cf. tableau p. 3) et, dans ce cas, il est évident que tout l'apprentissage sera orienté vers cet objectif ; ou bien ses besoins définissent plusieurs objectifs de niveau 3 ou un objectif de niveau supérieur (1 ou 2) : dans ces cas, ce n'est plus un seul mais plusieurs apprentissages qu'il devrait mener de front. Ceci ne vaudrait que si ses conditions d'apprentissage le lui permettaient; or, dans bien des cas, sa disponibilité spatiale, temporelle et/ou intellectuelle lui imposera de donner un ordre de priorité à chacun des objectifs. La plupart du temps, par conséquent, l'adulte est amené à établir une hiérarchie parmi ses objectifs pour faire coïncider ses ambitions avec ses possibilités d'apprentissage.

Chaque adulte ayant ainsi un *objectif prioritaire propre*, il en résulte qu'au niveau global des besoins à satisfaire, ce n'est pas un objectif, mais une multiplicité d'objectifs, qu'il faut atteindre. A cette multiplicité-là s'ajoute celle des conditions d'apprentissage. La combinaison de ces deux multiplicités produit une extrême diversité de problèmes d'apprentissage à résoudre. Des formules traditionnelles d'enseignement ne pourraient répondre à une telle diversité de problèmes sans mettre en œuvre des moyens démesurés, tant en hommes qu'en matériel ³

³La démesure des moyens requis serait d'autant plus grande qu'aux problèmes d'acquisition proprement dits, viennent s'ajouter les problèmes d'entretien de connaissances, les connaissances linguistiques étant particulièrement sujettes à l'oubli rapide.

La pédagogie aux adultes doit nécessairement se définir en termes d'apprentissage et non plus en termes d'enseignement. Une manière de résoudre les problèmes spécifiques de l'apprentissage de langues par les adultes consiste à mettre en place *un système dans lequel les adultes prennent en charge leur apprentissage*, en d'autres termes, à faire en sorte que chaque apprenant soit son propre enseignant. La pédagogie aux adultes doit donc être une *pédagogie de l'autonomie*.

II. PEDAGOGIE DE L'AUTONOMIE

A) Définition de l'autonomie

Dans une telle pédagogie l'apprenant-enseignant doit assumer la totalité de l'acte d'apprentissage, c'est-à-dire :

a) *définir ses objectifs* : ceci comporte une analyse de ses besoins réels en termes d'objectifs de niveau 3 (tel ou tel type de compréhension ou d'expression orale ou écrite) et l'évaluation des niveaux de départ et d'arrivée dans la compétence requise pour atteindre l'objectif fixé ;

b) *définir ses conditions d'apprentissage* : ces conditions se définissent en termes de matériels (magnétophones, conditions de réception radio, films en version originale, accès à une bibliothèque, etc.), en termes de disponibilité temporelle, de formes d'apprentissage privilégiées, etc. ;

c) *définir le contenu et la méthode d'apprentissage* : en fonction de a) et b), il s'agit de rechercher, d'ordonner les documents et de déterminer les techniques d'utilisation les mieux adaptées à l'apprentissage envisagé ;

d) procéder à l'apprentissage proprement dit;

e) *évaluer les résultats de cet apprentissage* ceci comporte à la fois le contrôle des progrès et le contrôle de l'adéquation du savoir acquis et du savoir requis.

Remarque. — *Autonomie n'est pas nécessairement synonyme de solitude*; pour un certain nombre de raisons, en particulier d'ordre psychologique, il est même souvent préférable de travailler en groupe restreint que seul.

La plupart des adultes qui veulent apprendre une langue ne sont pas d'emblée capables de prendre en charge *toutes* ces opérations. Il s'avère donc

nécessaire de mettre en place une préparation méthodologique qui rende possible cette prise en charge.

B) Acquisition de l'autonomie

Cette acquisition nécessite une double préparation :

a) *préparation d'ordre psychologique* : la prise en charge par l'adulte de son propre apprentissage implique une certaine distanciation par rapport au processus d'apprentissage, c'est-à-dire par rapport au contenu et à celui qui apprend. Il doit être capable de prendre du recul par rapport à ce qu'il apprend et par rapport à lui-même lorsqu'il apprend.

En outre, il doit être conscient du fait que cette distanciation est toujours possible, qu'elle n'implique pas nécessairement une personne autre que celle qui apprend (par exemple un enseignant) ;

b) *préparation d'ordre technique* : pour être capable de procéder aux diverses opérations de l'apprentissage autonome, l'adulte doit nécessairement disposer d'un certain nombre d'outils méthodologiques. Il lui faut en particulier :

— pour définir ses objectifs, acquérir un certain type de compétence descriptive (notions linguistiques de registre, style, lexique, grammaire, etc.) ;

— pour définir ses méthodes d'apprentissage, acquérir un certain type de compétence pédagogique (moyens d'apprentissage tels que techniques d'utilisation de la radio et des journaux, technique de constitution de glossaires ou de relevés) ;

— pour définir le contenu de son apprentissage, connaître les diverses sources de documents qu'il peut utiliser et savoir évaluer ces documents.

Cette double préparation peut s'effectuer de manière explicite par un certain nombre d'activités spécifiques telles que :

— séances de réflexion en commun sur l'expérience d'apprentissage de chacun (réflexion sur les objectifs, les moyens, les rôles respectifs de l'apprenant et d'un enseignant, etc.) ;

— réflexion sur la langue maternelle permettant de dégager un certain nombre de concepts linguistiques propres à favoriser la découverte de directions d'apprentissage de la langue étrangère ;

— séances d'information sur les techniques d'apprentissage (recherche et expérimentation de types d'exercices, de types d'activités linguistiques, etc.) ;

— séances d'information documentaire (information sur les bibliothèques, vidéothèques et sonothèques accessibles, comparaison de documents, etc.).

Cette pédagogie de l'autonomie entraîne une orientation radicalement nouvelle de l'apprentissage des langues par les adultes.

III. ORIENTATIONS POUR LA FORMATION EN LANGUES

1. Trois solutions peuvent être envisagées :

— procéder à un apprentissage de l'autonomie seule pour qu'ensuite l'adulte apprenne la langue seul ;

— procéder d'abord à l'apprentissage de la langue et ensuite seulement à l'apprentissage de l'autonomie ;

— procéder à l'apprentissage simultané de la langue et de l'autonomie.

La formation à l'autonomie de l'apprentissage ne doit pas, selon nous, se faire indépendamment de la formation en langue, et ceci pour deux raisons principales :

a) il est peu probable qu'un adulte désireux d'apprendre une langue accepte de consacrer quelques mois à un apprentissage de l'autonomie seule ;

b) plus les connaissances en langue sont étendues, plus l'apprentissage autonome est aisé. Alors que le débutant à moins qu'il n'ait une solide formation de linguiste, ne dispose guère de moyens pour effectuer les opérations décrites dans notre définition de l'autonomie, l'étudiant avancé peut se référer à son expérience passée d'apprentissage et d'utilisation de la langue de même qu'aux éléments de description de la langue qu'il a acquis lors de l'apprentissage antérieur de cette langue.

L'apprentissage de l'autonomie, devant être étroitement lié à celui de l'apprentissage de langue, il va de soi que les deux types d'apprentissage doivent être convergents et que l'apprentissage de langue ne doit pas être

en contradiction avec l'autonomie. En particulier une place aussi large que possible devra être faite à l'initiative de l'étudiant, une pédagogie de la passivité ne pouvant engendrer l'autonomie.

2. La démarche que le C.R.A.P.E.L. se propose d'adopter à partir de 1974 pour l'apprentissage des langues par les adultes est un essai de mise en application de ces nouvelles orientations.

a) L'objectif de la formation est de permettre à l'adulte d'acquérir un *niveau de compétence linguistique minimale*. Cette compétence minimale est atteinte lorsque l'adulte a un *niveau de performance psychologiquement satisfaisant* dans le type de communication qui détermine son objectif de niveau 3.

Cette compétence se définit

(i) en fonction des types de communication (dimension linguistique) décrits en termes de seuils linguistiques minima en deçà desquels il y a rupture de communication (morpho-syntaxe nécessaire pour la compréhension d'un texte écrit, par exemple) ;

(ii) en fonction de l'individu qui apprend (dimension psycho-sociologique) décrit en termes de comportements linguistiques spécifiques liés à ses caractéristiques psychologiques et socioculturelles (le niveau requis dans une compétence donnée sera plus élevé pour un perfectionniste par exemple).

L'objectif de la formation est donc de permettre à l'adulte d'acquérir ce niveau minimum ; il n'est pas de lui faire atteindre un niveau de performance égal à celui du " native speaker » : aucune formation d'une durée raisonnable ne peut se proposer un tel objectif, que seul un perfectionnement individuel ultérieur peut permettre d'atteindre.

b) L'acquisition de cette compétence minimale se fera en deux étapes qui se distingueront par le type d'apprentissage auquel elles donneront lieu :

— *une étape systématique* au cours de laquelle l'apprentissage se déroulera selon un programme déterminé dont les éléments seront abordés dans un ordre déterminé identique pour tous. Cet apprentissage se fera en *groupes dirigés par un animateur* ;

— *une étape non systématique* au cours de laquelle l'apprentissage se diversifiera tant au plan des programmes qu'au plan des options individuelles.

Les programmes proposés seront indépendants les uns des autres et chaque individu optera pour un ou plusieurs de ces programmes en fonction de ses besoins propres ; l'ordre dans lequel les programmes seront abordés sera libre.

L'apprentissage se fait de manière *semi-autonome* : chaque individu travaillera seul ou en groupe sans animateur sur le matériel mis à sa disposition (documents écrits, bandes, etc.) ; des animateurs n'interviendront éventuellement que pour conseiller, orienter, aider. Les programmes comporteront des instruments d'évaluation qui permettront à l'individu de mesurer ses progrès.

Remarques. — Au cours de l'étape non systématique les matériels mis à la disposition des individus comprendront, outre les documents de travail proprement dits, des magnétophones, des mini-laboratoires, une sonothèque et une vidéothèque équipée d'un matériel de lecture collective.

La durée de chacune des étapes sera variable en fonction du programme choisi et de la vitesse d'apprentissage de chaque individu.

La pédagogie de l'autonomie et l'orientation nouvelle de l'apprentissage des langues par les adultes qu'elle conduit à définir, permettent la diversification des programmes et des cheminements d'apprentissage qui est nécessaire si l'on veut répondre de manière satisfaisante aux besoins spécifiques de chaque individu, compte tenu de ses conditions d'apprentissage propres. Elles permettent en outre d'apporter des éléments de solution au problème capital de l'entretien et du perfectionnement des connaissances en langues. Elles permettent enfin d'envisager la structure d'une formation en langue pour adultes sous un angle différent et d'en faire autre chose qu'une réplique du système scolaire.